

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : D-MARIN représentée par Monsieur Briec AUDEBERT

Commune et département : Vallauris Golfe-Juan/ Alpes Maritimes

Adresse : Port Camille RAYON

... 06220 VALLAURIS

Téléphone : 04 93 63 30 30 Fax:

Email : port@portcamillerayon.net

Nom du projet : Réaménagement du port Camille Rayon – Vallauris Golfe Juan

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, où : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier cas par cas et autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet concerne le réaménagement du Port Camille Rayon situé à Vallauris Golfe-Juan visant à réaménager le bassin portuaire et les terre-pleins, réduire l'agitation résiduelle et conforter ponctuellement la digue du large.

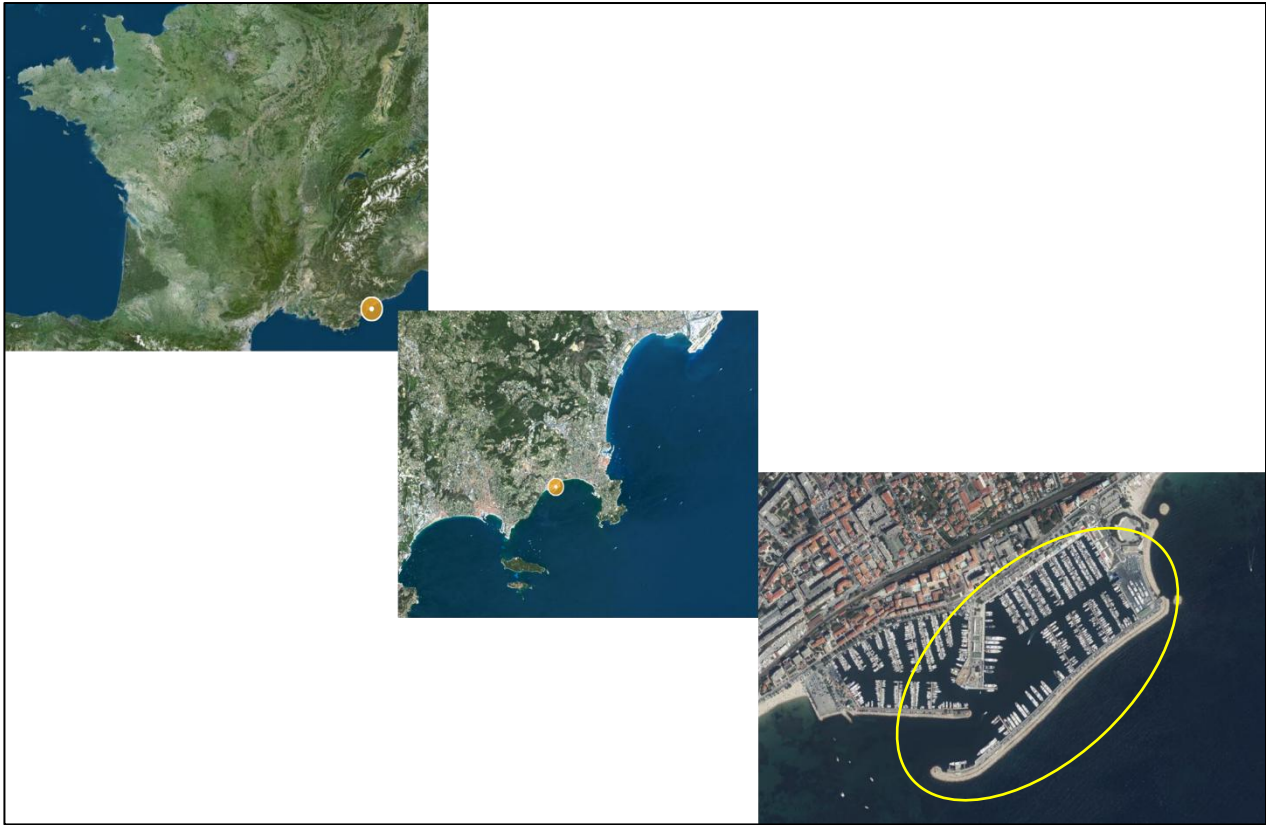


Figure 1: Localisation Golfe Juan - port Camille Rayon

Les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement sont définis comme suit :

I. Travaux en contact avec le milieu marin :

1. Réfection d'ouvrages du port :

- démolition du ponton 38, de l'extrémité du ponton 11 et du premier duc-d'Albe situé dans l'avant-port
- élargissement du ponton 37
- réaménagement des quais de l'avant-port
- Réparation des affouillements
- Réfection des ouvrages d'amarrage

2. Réduction de l'agitation dans l'avant-port :

- Réalisation d'un ouvrage amortisseur de la houle type jarlan au musoir de la jetée sud (*longueur estimée 16m*)
- Réalisation d'un dispositif d'amortissement de la houle sous le ponton n°11

3. Réalisation d'un port à sec permettant d'accueillir 80 unités de petites tailles sur le quai Est

4. Le chantier naval :

- En partenariat avec MB92, les travaux sur cette zone doivent permettre une mise à niveau de cet outil ayant pour objectif de supprimer les sources de pollution des eaux du port avec la mise en place d'une centrale de traitement des eaux de la plateforme, associé à un bassin de stockage des eaux collectées sur la plateforme.

- Création d'un parking souterrain sur un seul niveau côté Nord (260 places), pompage et rejet en phase travaux

II. Travaux terrestres (sans contact avec le milieu marin):

1. Restructuration du terre-plein du quai Nord :

- Rénovation des bâtiments existants sur le terre-plein Nord pour regrouper les activités commerciales au-dessus du parking dans quatre nouveaux bâtiments en surplomb de la marina.
- Création d'un espace jardin/ esplanade à l'ouest du terre-plein pour offrir un lieu de vie propice à unir la ville et le port.
- Rénovation de l'ensemble des bâtiments du quai d'honneur et du quai Est
- Mise en valeur du site par un modelage paysager des emprises du projet accompagné de plantations composées d'espèces végétales endémiques adaptées au milieu.
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments rénovés
- Travaux de VRD comprenant les mises à niveau ou la création de nouveaux réseaux.

Remarque : Concernant les travaux d'aménagement prévus dans l'avant-port (*réalisation d'un ouvrage amortisseur type jarlan*), il est à noter que différentes solutions ont été envisagées, en tenant compte des enjeux environnementaux et des biocénoses (*herbiers de posidonies, cymodocées, zostères*) présentes dans l'avant-port. Avant la réalisation des biocénoses, le plan de masse initial d'aménagement de l'avant-port était défini comme suit :

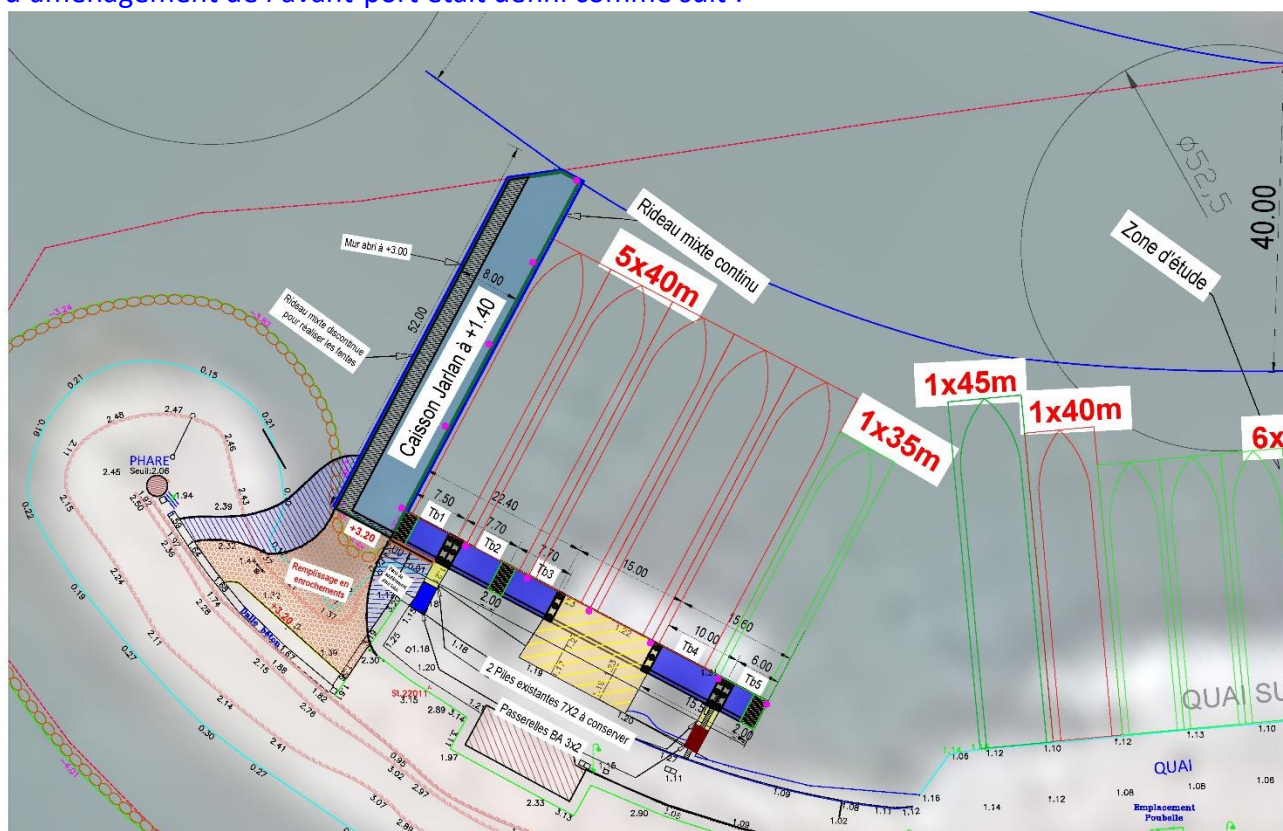


Figure 2: Proposition d'aménagement de l'avant-port en phase d'étude préliminaire avant cartographie des biocénoses - scénario 1 (novembre-décembre 2024)

Suite à la réalisation des études de biocénoses en janvier 2025, les résultats ont mis en évidence la présence d'espèces protégées dans la zone de l'avant-port. Ces espèces comprennent notamment :

- Touffes de posidonies (*Posidonia oceanica*)
- Cymodocées (*Cymodocea nodosa*)
- Zostère naine (*Zostera noltii*)

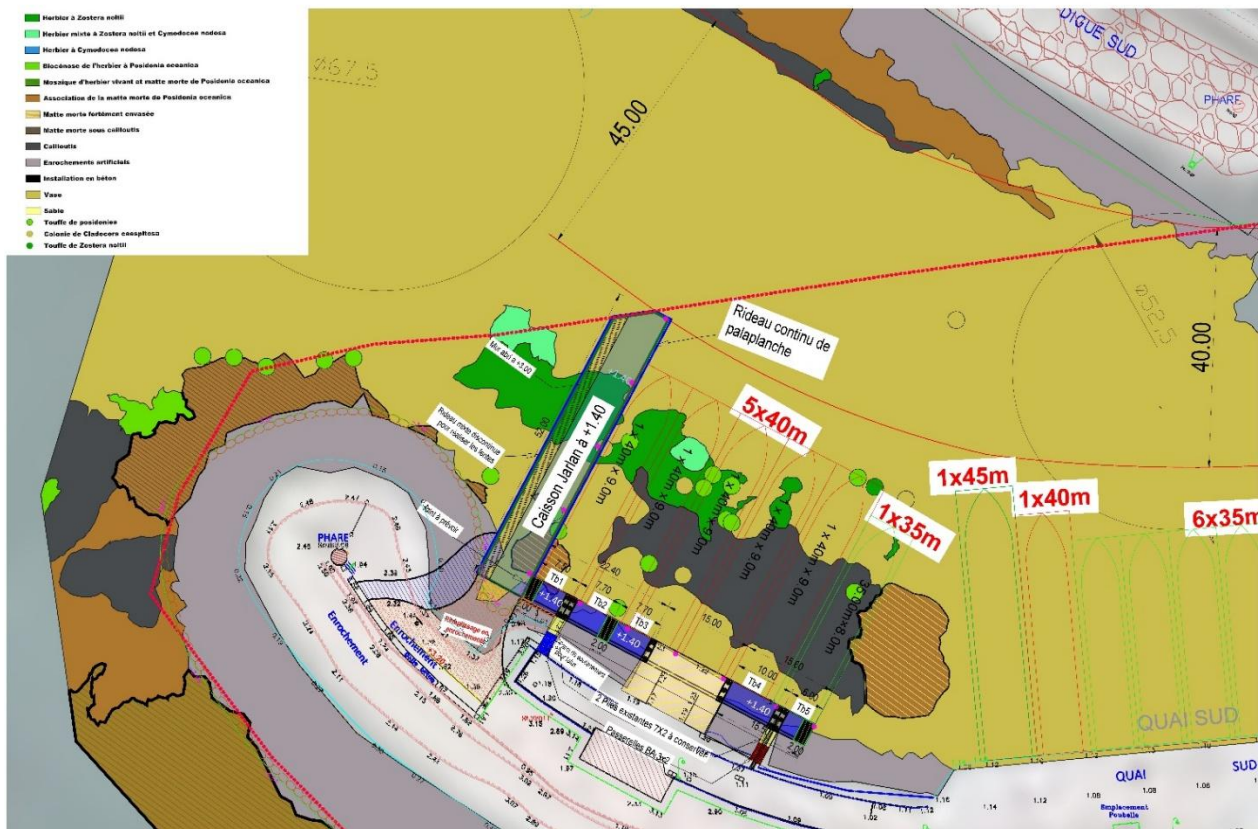


Figure 3 : Scénario 1 avec la cartographie des biocénoses

➔ Afin de préserver ces habitats marins sensibles, le projet a été ajusté pour éviter toute interférence avec les herbiers vivants. L'ouvrage amortisseur est déplacé vers le musoir avec une réduction de sa longueur tout en maintenant son efficacité hydrodynamique. Cette solution est performante sur le plan hydrodynamique, mais elle entraîne un positionnement de l'ouvrage en dehors de la concession et présente un degré d'artificialisation élevé.

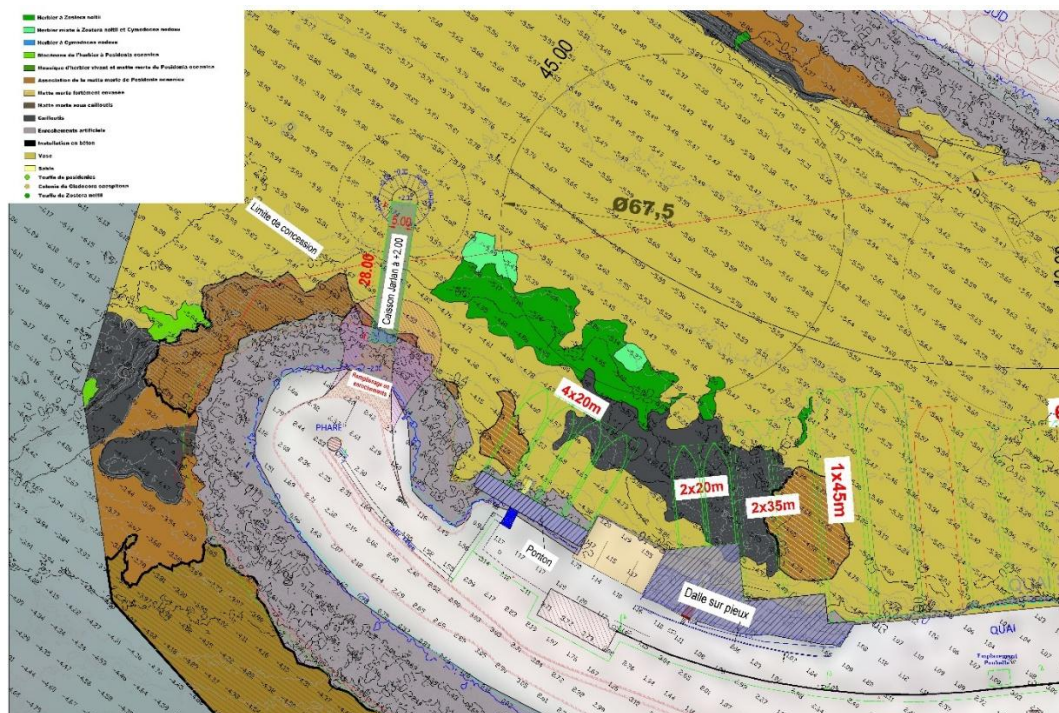


Figure 4: Scénario 2 avec la cartographie des biocénoses

Dans le troisième scénario, l'ouvrage amortisseur est repositionné vers le musoir avec une réduction de sa longueur, permettant ainsi de respecter les limites de la concession portuaire tout en préservant les herbiers. Puisque cette configuration entraine une efficacité hydrodynamique moins importante, des dispositifs d'amortissement supplémentaires seront installés sous le ponton 11 afin d'assurer une protection optimale tout en limitant l'impact environnemental.

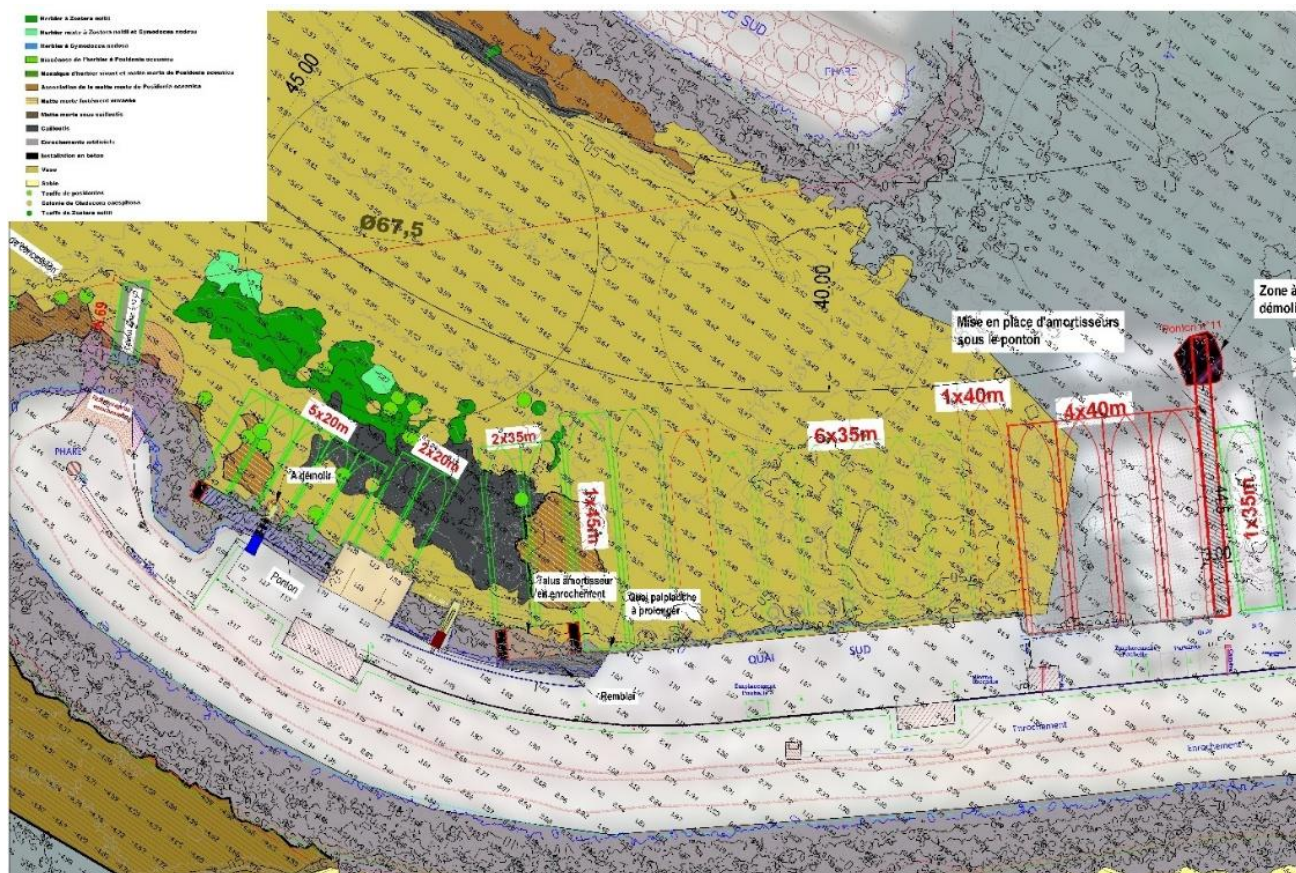


Figure 5: Superposition du scénario 3 avec les biocénoses

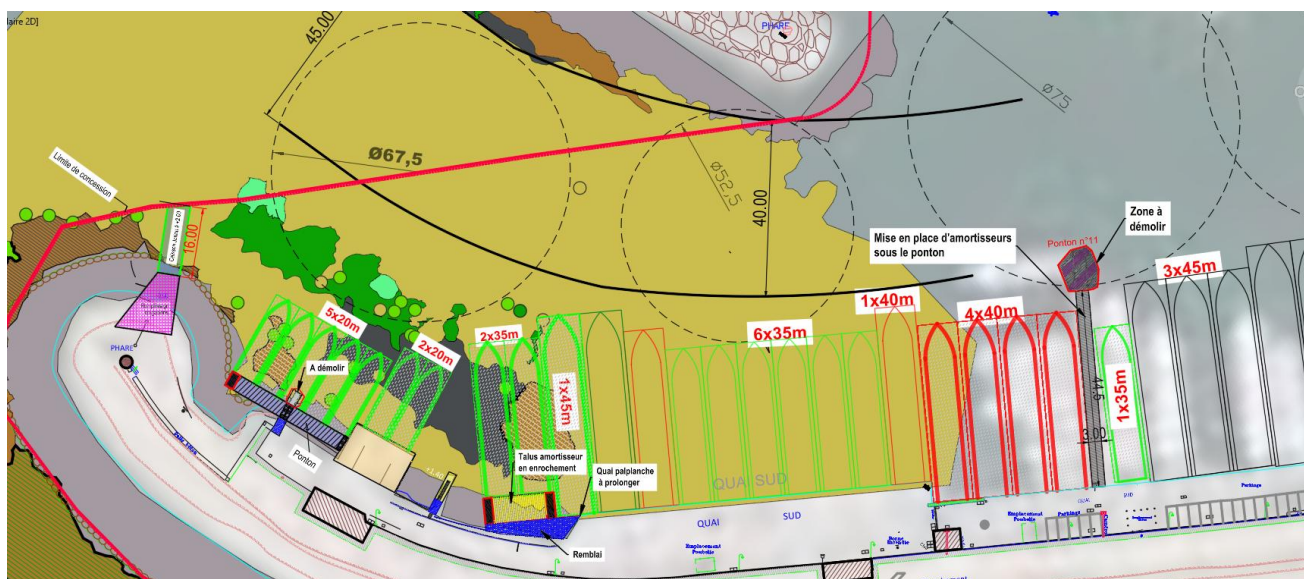


Figure 6: Vue en plan des travaux prévus dans l'avant-port

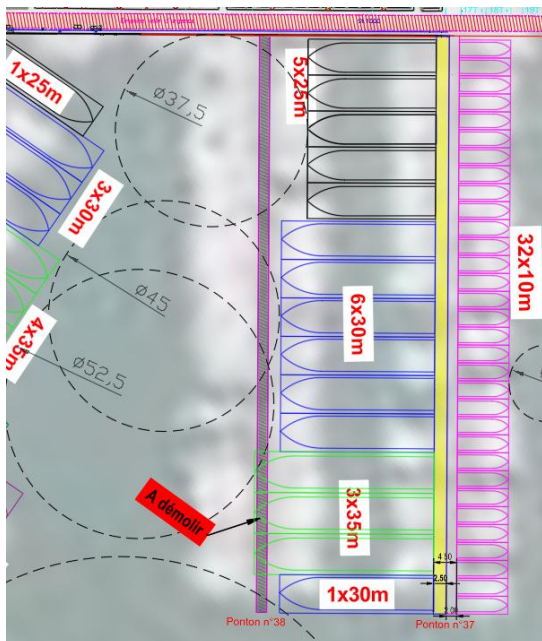


Figure 7: Ponton 38 à démolir et n° 37 à élargir

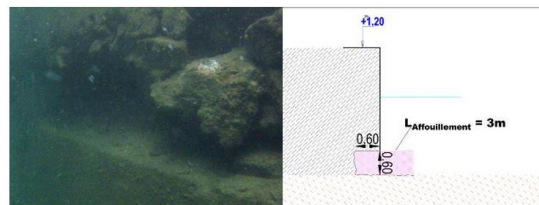
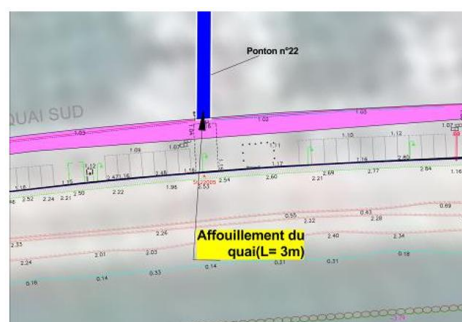
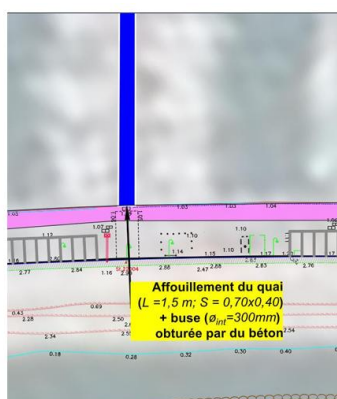


Figure 8: Affouillements à réparer

Les travaux se réaliseront sur 2 saisons : de septembre 2026 à juin 2027 (*saison 1, soit environ 10 mois*) puis de septembre 2027 à février 2028 (*saison 2, soit environ 6 mois*), soit une durée totale de 16 mois, hors période de préparation de chantier (3 mois). En mai, juin et juillet n'ont lieu que des travaux terrestres d'aménagement de surface, de voiries et réseaux divers.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Vallauris Golfe-Juan

N° Département : 06

Lieu-dit : Port Camille RAYON

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----

Hors site(s) Natura 2000 ☐ A quelle distance ?

A 101,43 m... (m ou km) du site n° de site(s) : FR9301573 - Baie et cap d'Antibes - îles de Lérins

A (m ou km) du site n° de site(s) :(FR93----

Le port n'est inclus dans le site Natura 2000 Baie et Cap d'Antibes- îles de Lérins (FR9301573) pour les habitats et espèces protégés, mais se trouve proche, à une centaine de mètres, de l'autre côté de la digue du large. Les impacts de la réalisation du projet ont été évalués, grâce aux diagnostics faune flore habitats.

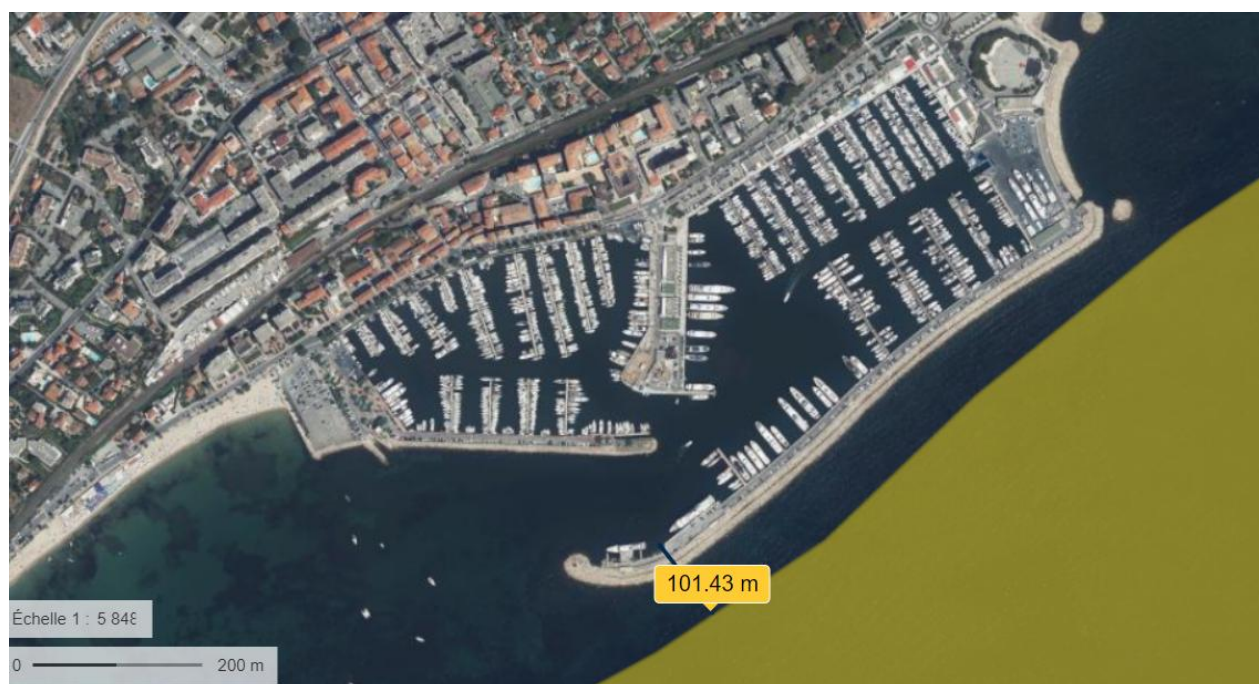


Figure 9: Localisation du site Natura 2000 Cap Ferrat et zone des travaux

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) ou de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m² ☒ 1 000 à 10 000 m² (1 ha) ☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

En phase de travaux, des zones de stockage temporaires seront installées.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois ☒ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an ☐ > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Eté

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

- Rejet des eaux d'exhaures en phase travaux dans le cadre de la réalisation d'un parking sur un niveau de sous-sol (calcul du débit en cours, en fonction du projet arrêté et de l'étude hydrogéologique)

- Rejet des eaux collectées puis traitées sur les surfaces circulées dans le cadre de la remise aux normes des réseaux

- En partenariat avec MB92, des travaux de remise à niveau sont prévus ayant pour objectif de supprimer les sources de pollution des eaux du port avec la mise en place d'une centrale de traitement des eaux de la plateforme, associé à un bassin de stockage des eaux collectées sur la plateforme.

- Remise aux normes du traitement des eaux circulées...DSH, aire de carénage, avitaillement

e. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **environ 9 millions d'euros HT**

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

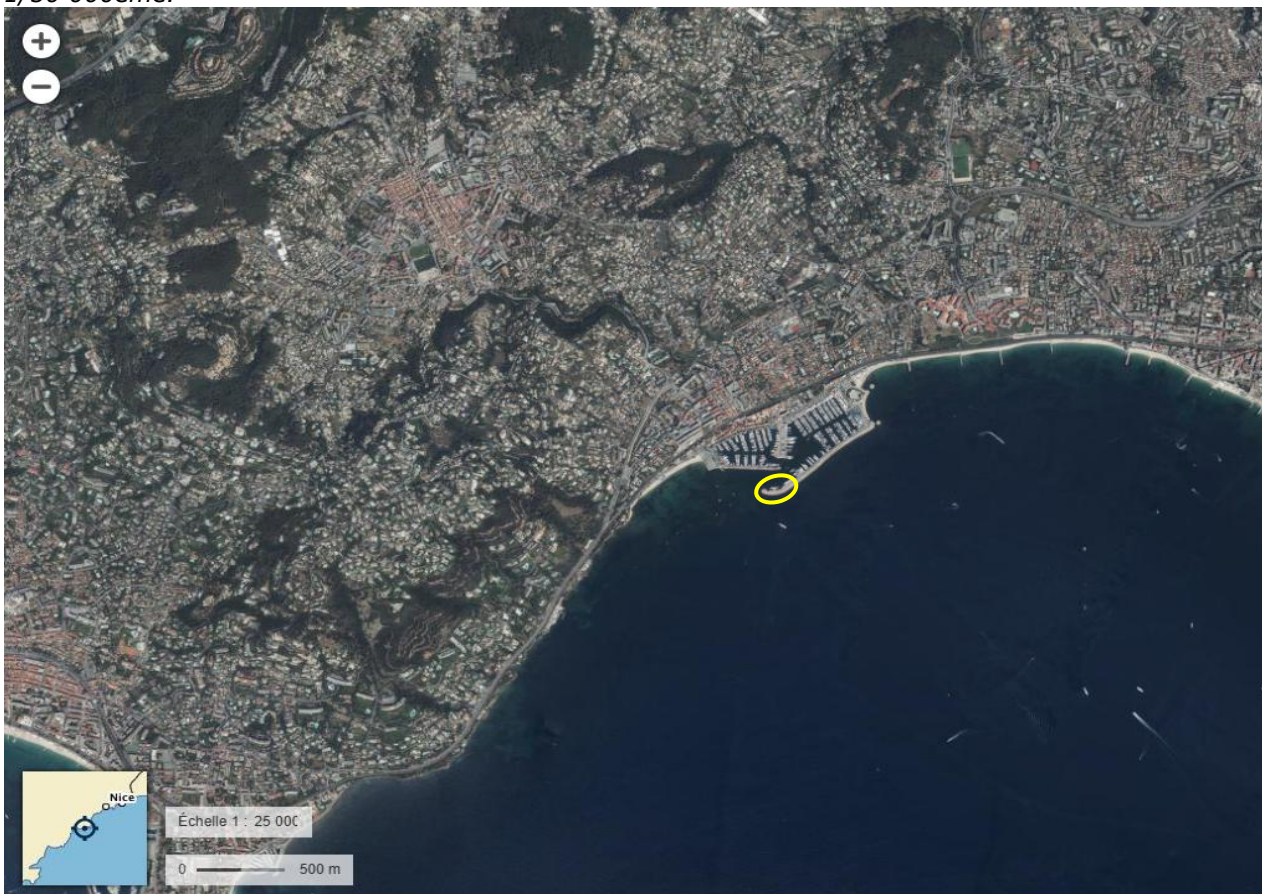


Figure 10: Plan de situation au 1/25000

- ☒ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ Bruits

☐ Autres incidences

De manière temporaire, le projet sera source de bruit notamment lors des travaux de démolition, de forage des pieux/micropieux, lors de la rénovation des bâtiments existants... .

La durée sera limitée aux horaires de chantier et les précautions suivantes seront respectées afin de limiter les nuisances :

- le matériel sera conforme à la législation sur le bruit ;
- les travaux en contact avec le milieu marin seront réalisés en dehors de la période estivale
- protection individuelle des ouvriers contre le bruit

Les déchets inertes issus des anciens équipements (*bollards, corps-mort, chaines*), les éléments issus des démolitions seront évacués en décharge agréée.

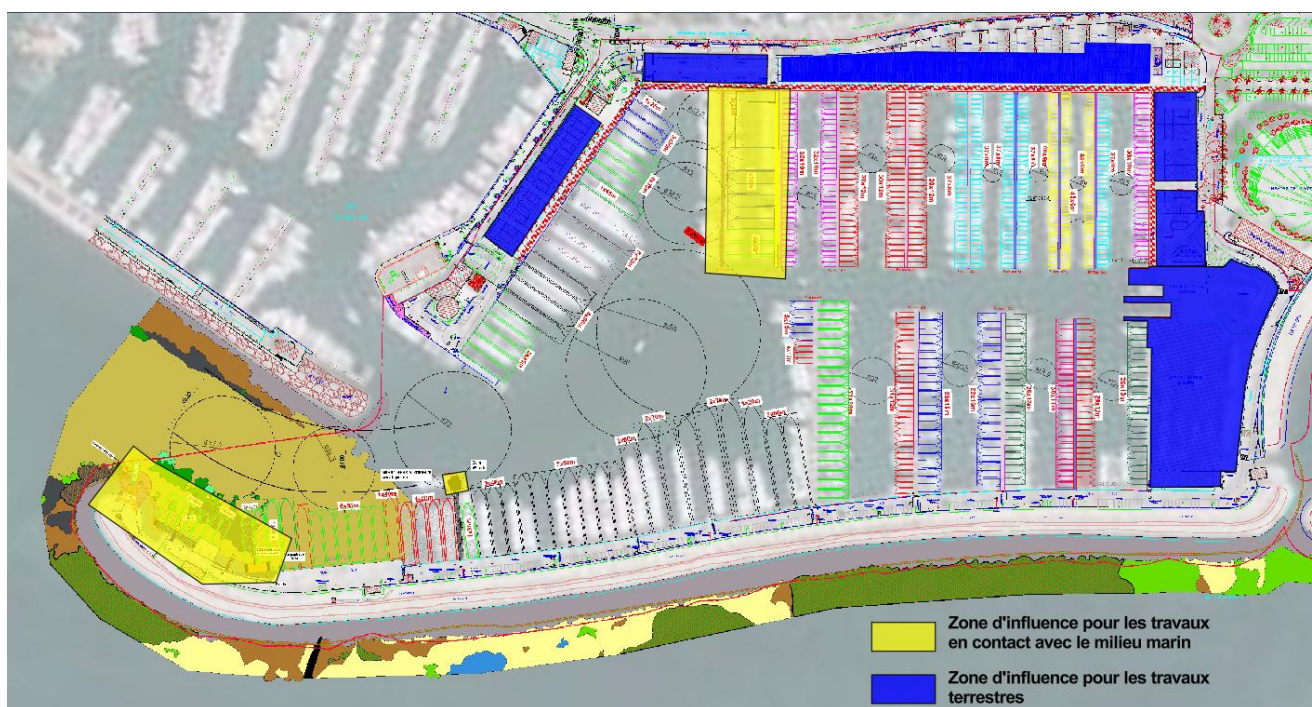


Figure 11: Zones d'Influence

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

☐ Réserve Naturelle Nationale

☐ Réserve Naturelle Régionale

☐ Parc National

☐ Arrêté de protection de biotope

☐ Site classé

☒ Site inscrit

- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ☐
- Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

Le port jouxte la ZNIEFF marine de type 2 : Golfe Juan et anse du Crouton, et se trouve proche de la ZNIEFF de type 1 : Ouest du Golfe Juan



Figure 12: : Localisation du projet par rapport aux Znieff

La zone du projet appartient au site inscrit « Littoral ouest de Nice à Théoule sur Mer ». Un avis simple de l'architecte des Bâtiments de France sera requis.

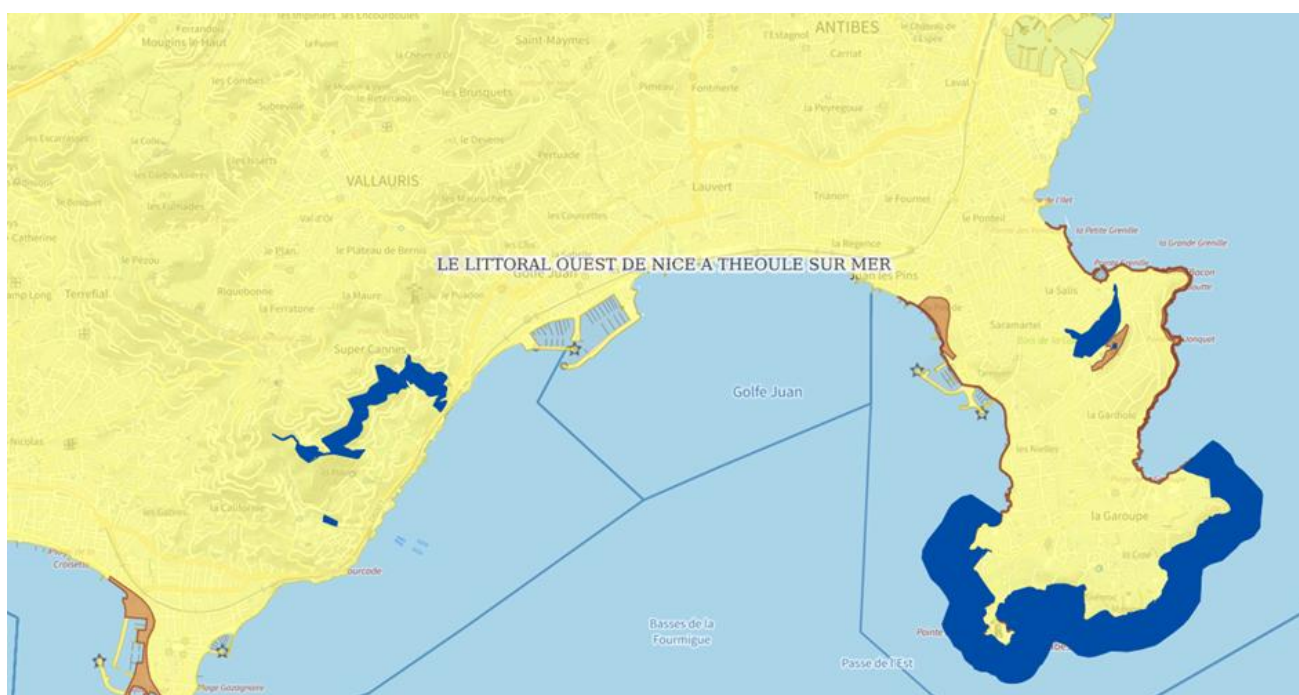


Figure 13: Localisation du projet par rapport au site inscrit

Le site du projet ne fait pas partie du périmètre de protection de la colonne commémorative du débarquement de Napoléon.



Figure 14: Localisation du projet par rapport au monument historique

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle : ...port.....
- ☒ Autre (préciser l'usage) : mouillage

Commentaires
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Biodiversité marine (P2A Développement, Janvier 2025)

La cartographie des biocénoses marines dans l'enceinte du port Camille RAYON a été réalisée par le bureau d'études P2A Développement, missionné par Pierre Louis Ingénieurs Conseils. Cette étude visait à établir un état initial environnemental du milieu marin afin d'identifier les enjeux écologiques potentiels de la zone d'étude.

D'une superficie d'environ 16 ha, cette zone est divisée en trois sous-unités homogènes : la zone au large de la digue (2,5 ha), l'avant-port (2,2 ha), où sont prévus les travaux d'aménagement, et l'intérieur du port (11,5 ha). Les expertises ont été réalisées en plongée le long de la digue et dans l'avant-port, tandis que l'intérieur du port a été exploré par suivi drop-caméra.

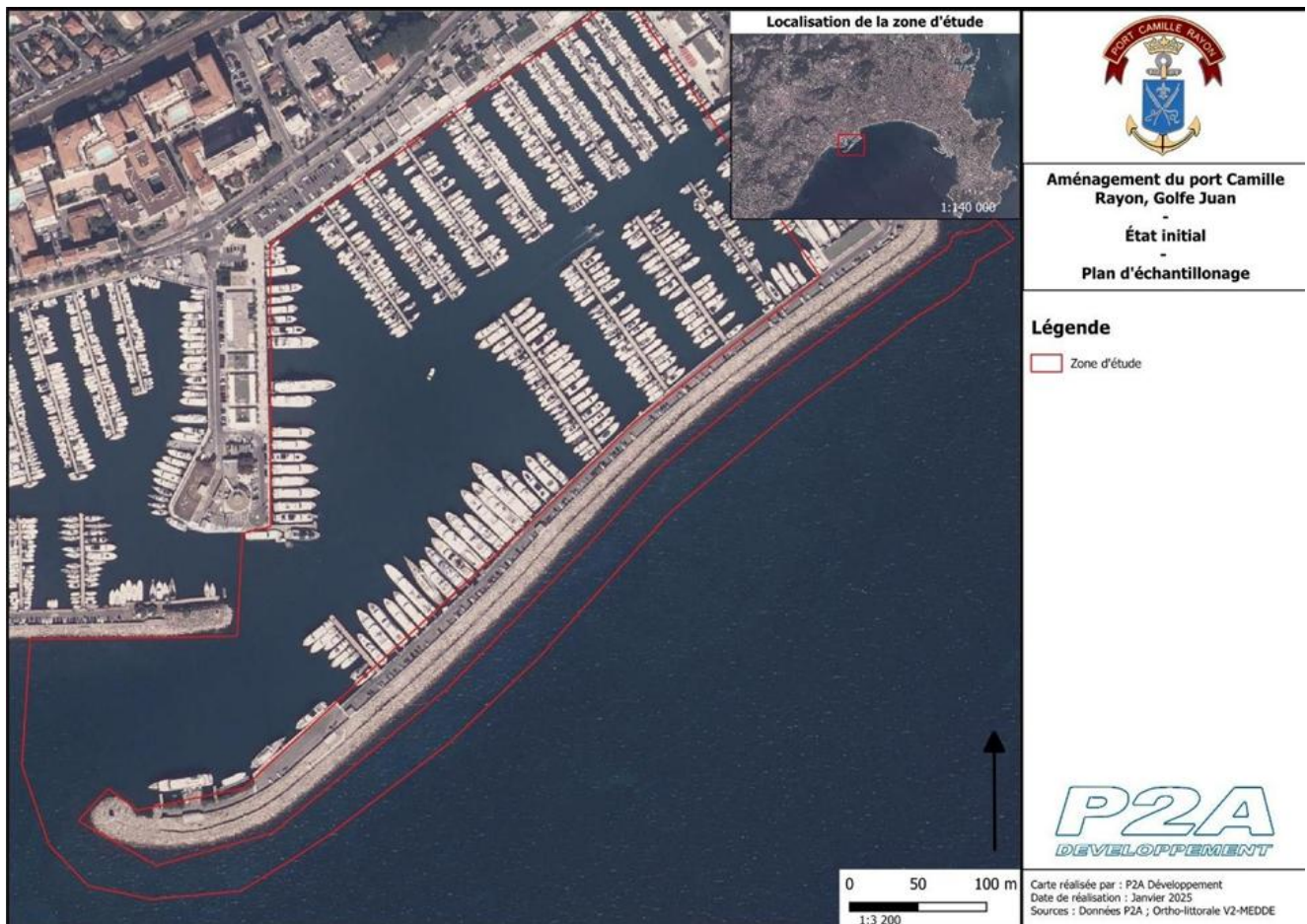


Figure 15: Carte de la zone d'étude (P2A Développement, 2025)

- Herbier à posidonies (Code N2000 : 1120-1) : il est présent du côté est de la digue du port sous la forme d'un herbier de plaine morcelé sur matte morte. Il a également été observé sous la forme d'une multitude de patches, d'ilots et de faisceaux isolés dans la partie nord/nord-ouest de la zone d'étude.

Ainsi, la zone d'étude présente un fort enjeu écologique au regard des habitats et des espèces réglementées présents dans l'avant-port. L'espèce protégée *Posidonia oceanica* représente notamment une surface relativement importante au sein de l'aire d'étude.

L'observation de matte morte ensablée/envasée, entre le musoir de la digue et la cale de mise à l'eau, montre la présence passée d'un herbier à posidonies à cet endroit.

Le rapport de l'inventaire des biocénoses est disponible en annexe D.

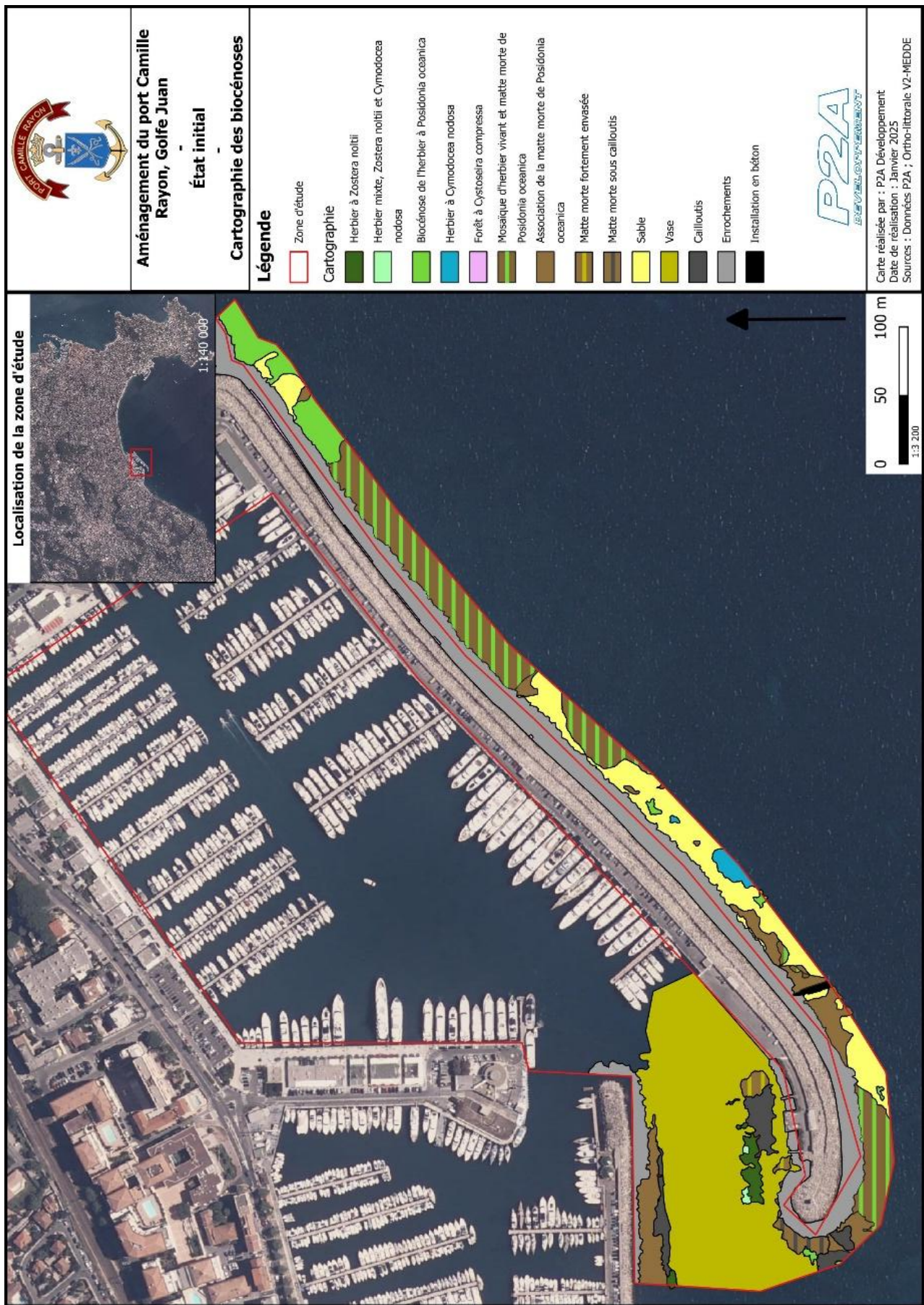
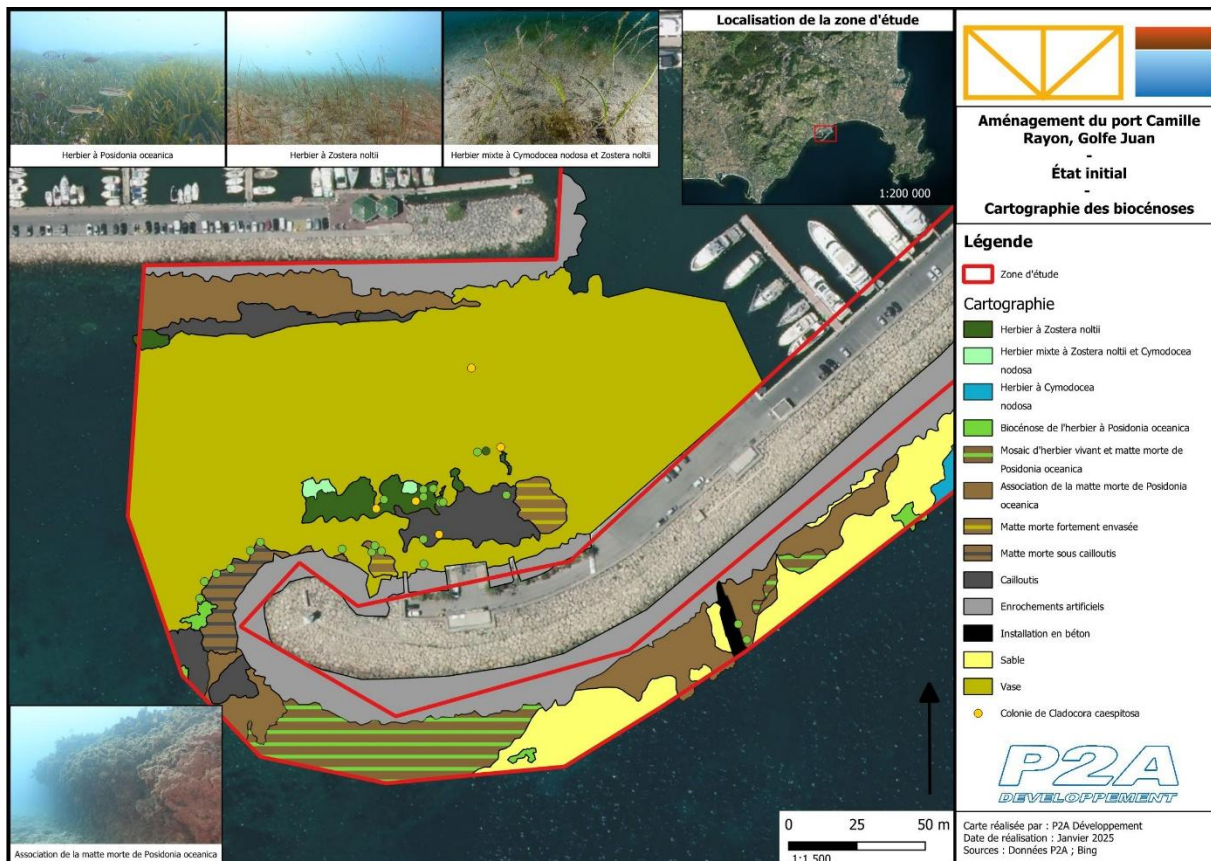


Figure 16: Cartographie des biocénoses pour toute la zone d'étude (P2A Développement, 2025)



Au pied de la digue, l'herbier de *Posidonia oceanica* s'étendait sur de vastes étendues, avec des densités variables et ponctué de quelques zones sableuses.

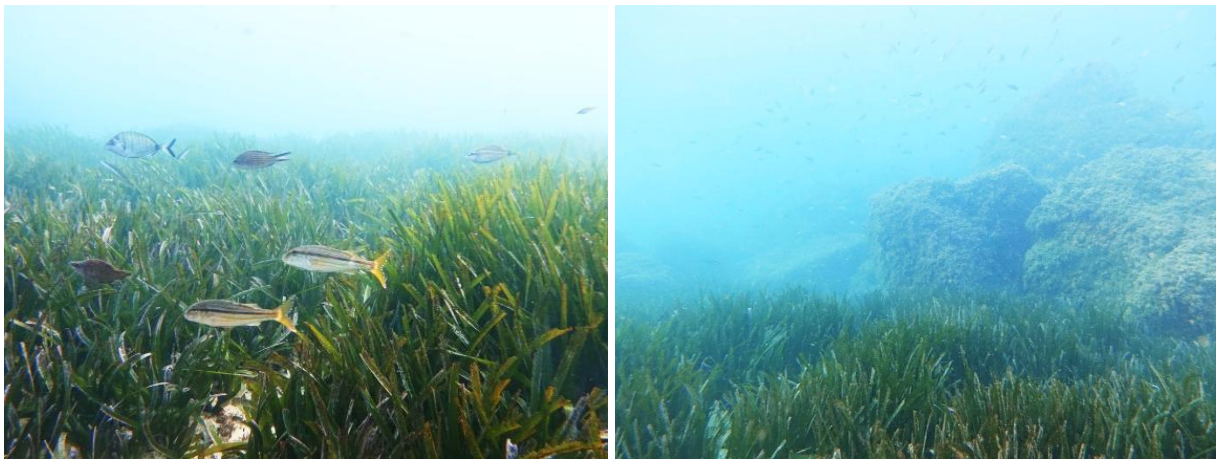


Figure 19 - Herbier à *Posidonia oceanica* (P2A Développement, 2025)

À l'extrémité nord-est de la zone d'étude, l'herbier était relativement dense, reposant sur une épaisse couche de matte morte qui s'élevait d'environ 1,5 m au-dessus des zones sableuses. Sa densité diminuait progressivement en direction du musoir de la digue.



Figure 20 - Association de la matte morte de *P. oceanica* (P2A Développement, 2025)

Sur la majeure partie de la zone d'étude, l'herbier apparaissait très fragmenté et a été qualifié, dans le cadre de ce projet, d'« Herbier en Mosaïque », caractérisé par des grandes étendues de matte morte de *Posidonia oceanica* avec des touffes denses d'herbier vivant. La distance maximale entre les taches denses d'herbier vivant était de 5 mètres.



Figure 21: Mosaïque d'herbier vivant et matte morte de *Posidonia oceanica* (P2A Développement, 2025)

Dans la partie nord-est de la zone d'étude, des forêts de *Cystoseira compressa* (*Cystoseira aplatie*) ont été observées. Elles se trouvaient dans l'étage médiolittoral, à la surface de l'eau, sur les enrochements de la digue. Leur densité atteignait son maximum à l'extrémité nord-est de la zone d'étude, puis diminuait progressivement en direction du musoir. Aucune *Cystoseira* n'a été recensée dans la moitié ouest de la zone d'étude. A noter que *Cystoseira compressa* est la seule espèce du genre des cystoseires qui n'est **pas protégée**.



Figure 22 - Forêt de *Cystoseira compressa* (*Cystoseira aplatie*) (P2A Développement, 2025)

Au pied de la digue, dans la moitié sud-ouest de la zone d'étude, s'étend une vaste zone sableuse parsemée de quelques taches d'herbier et de matte morte. Dans cette zone, deux herbiers de *Cymodocea nodosa* (*Cymodocée*) ont été découverts : l'un de petite superficie, d'environ 27 m², et l'autre plus vaste, couvrant environ 384 m². Ces deux herbiers, relativement clairsemés, se situent à environ neuf mètres du pied de la digue. Dans la partie ouest de la zone, outre le sable et l'herbier mosaïque, on trouve également de grandes étendues de matte morte.



Figure 23 – Herbier à *Cymodocea nodosa* (*Cymodocée*) (P2A Développement, 2025)

Au sud de la zone d'étude, en dehors de la digue du large, une grande structure en béton a été observée, très probablement des composants d'une canalisation partant de la digue et suivant le fond marin en direction du large. Elle passe au milieu de la matte morte ancienne, est fortement recouverte de macroalgues et est entourée de nombreux poissons.



Figure 24 - Installation en béton (P2A Développement, 2025)

Enfin, le long des enrochements de la digue du large, 63 colonies de cladocores (*Cladocora caespitosa*) ont été recensées entre l'extrémité est de la zone d'étude et le début du T6. En raison de leur nombre élevé, elles n'ont pas été géoréférencées. La répartition des colonies le long de la digue est homogène.



Figure 25 - Colonies de *Cladocora caespitosa* (Cladocore en touffe) (P2A Développement, 2025)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : roche et algues.....		Herbier de Posidonies, cymodocées, zostères, mattes mortes Forêt de Cystoseira compressa observées dans la partie nord- est de la zone d'étude
Autre type de milieu			

Biodiversité terrestre (ENCA, Décembre 2024)

- **Habitats et Flore terrestre :** La zone d'étude s'inscrit dans un contexte urbain et portuaire. Aucun habitat naturel n'a été caractérisé sur l'emprise du site, les habitats sont très anthropisés, dont une grande partie est artificialisée/imperméabilisée (restaurants, parkings, digues, routes et cheminements bétonnés). 3 habitats anthropiques sont caractérisés sur l'aire d'étude. Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire, ni caractéristique de zones humides.



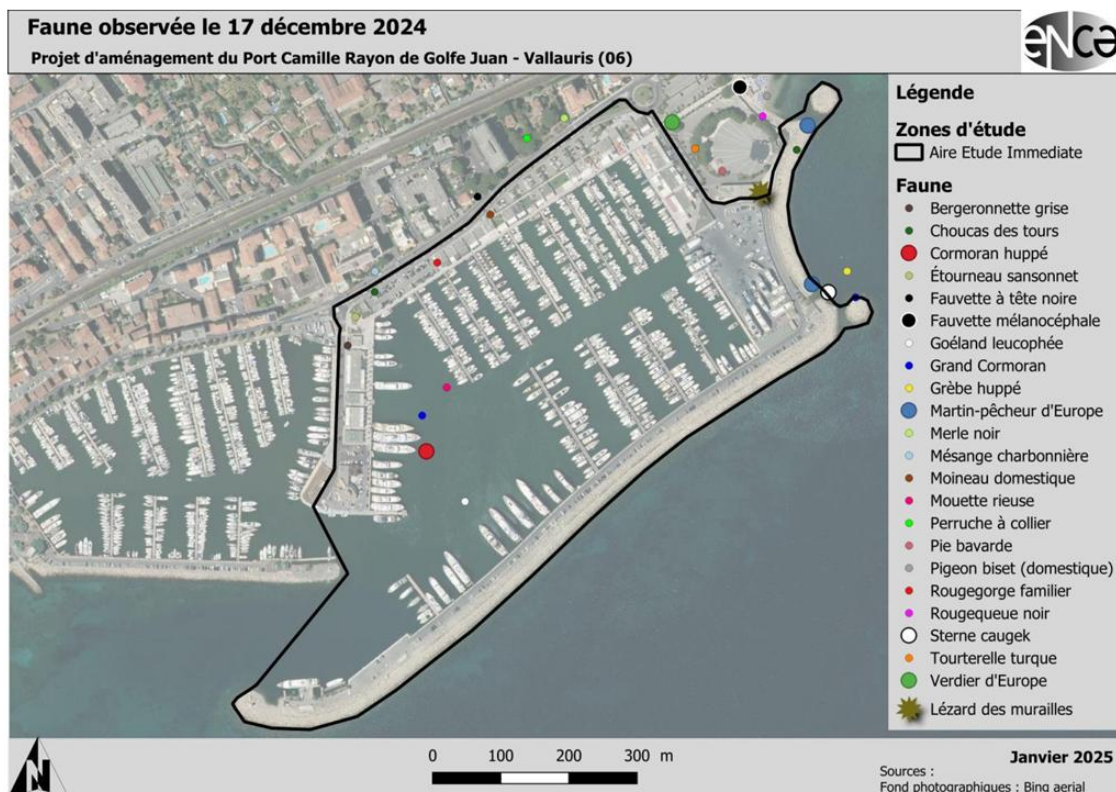
→ L'enjeu est très faible pour les habitats et pour la flore

- Faune terrestre :

22 espèces d'oiseaux ont été observées lors de la visite réalisée en décembre 2024. Parmi celles-ci 17 sont protégées au niveau national et dont :

- ❖ 2 espèces sont protégées et d'intérêt communautaire, inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux. Il s'agit de :
 - La Sterne caugek (*Thalasseus sandvicensis*), 1 individu est observé en vol à l'Est du site. Elle est de passage sur l'aire d'étude et présente un enjeu faible localement ;
 - Le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), 2 à 3 individus sont observés en train de pêcher et au repos au niveau des digues à l'Est de l'aire d'étude. Le Martin-pêcheur est de passage, pour l'alimentation et hivernant sur le site. Il présente un enjeu moyen localement ;
- ❖ 1 espèce est protégée et patrimoniale, à enjeu très fort :
 - Le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), 1 individu a été entendu à proximité de l'aire d'étude, dans les bosquets de Pin d'Halep (*Pinus halepensis*) à l'Est du site. Il est hivernant et nicheur potentielle en dehors du site, mais à proximité direct de celui-ci;
- ❖ 2 espèces sont protégées et patrimoniales, à enjeu moyen :
 - Le Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*), 1 individu a été observé entrain de pêcher à l'Ouest sur l'aire d'étude. Il est de passage et hivernant sur le site ;
 - La Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), 1 individu a été entendu dans les bosquets au Nord-Est du site d'étude. Elle est hivernante et nicheuse potentielle sur la zone d'étude.

Les autres espèces présentes sur l'aire d'étude sont très communes et ont un enjeu faible.



→ L'enjeu global du site est moyen pour les oiseaux

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Sur la zone d'influence du projet, les espèces contactées sont les suivantes :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce ...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	X	1 seul individu observé à l'Est du site d'étude (enjeu faible)
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Oiseaux	- Sterne caugek (<i>Thalasseus sandvicensis</i>)	X	1 individu est observé en vol à l'Est du site
	- Le Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	X	2 à 3 individus sont observés
Plantes	- Herbiers de <i>Zostera noltii</i>	X	
	- Herbier de <i>Posidonia oceanica</i>	X	
	- Matte morte de <i>P. oceanica</i>	X	
Poissons	- Castagnole (<i>Chromis chromis</i>)	X	1063 individus observés
	- Oblade (<i>Oblada melanura</i>)	X	370 individus observés
	- Saupe (<i>Sarpa salpa</i>)	X	326 individus

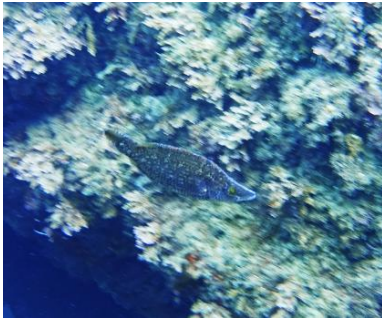
Six transects ont été réalisés dans le cadre de l'inventaire de la faune et de la flore. Un recensement quantitatif de toutes les espèces de poissons a été effectué, ainsi qu'un recensement non quantitatif des invertébrés et des espèces de macrophytes dominantes.

Tableau 1 Résultats des comptages de poissons avec l'abondance par transect et par espèce

Famille	Espèce		Abondance						
	Nom commun	Nom scientifique	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Total
Sparidés	Sar commun	<i>Diplodus sargus</i> (Linnaeus, 1758)	1	1	4	8	6		20
Sparidés	Sar à tête noire	<i>Diplodus vulgaris</i> (Geoffroy Saint-Hilaire, 1817)	5	8	4	6	2		25
Sparidés	Sar à museau pointu	<i>Diplodus puntazzo</i> (Walbaum, 1792)	2	2	6				10
Sparidés	Sparaillon	<i>Diplodus annularis</i> (Linnaeus, 1758)	1				2		3
Sparidés	Saupe	<i>Sarpa salpa</i> (Linnaeus, 1758)	80	145	31	15	55		326
Sparidés	Oblade	<i>Oblada melanurus</i> (Linnaeus, 1758)	135	130	95	7	3		370
Labridés	Merle	<i>Labrus merula</i> (Linnaeus, 1758)	1	1					2
Labridés	Crénilabre-paon	<i>Symphodus tinca</i> (Linnaeus, 1758)	13	11	7	14			45
Labridés	Crénilabre cendré	<i>Symphodus cinereus</i> (Bonnaterre, 1788)	5		3				8
Labridés	Crénilabre commun	<i>Symphodus melops</i> (Linnaeus, 1758)	2	1					3
Labridés	Crénilabre à cinq taches	<i>Symphodus roissali</i> (Risso, 1810)	2		4	2	2		10
Labridés	Crénilabre à queue noire	<i>Centrolabrus melanocercus</i> (Risso, 1810)		1	1				2
Labridés	Girelle commune	<i>Coris julis</i> (Linnaeus, 1758)	2	3	2	10			17
Labridés	Girelle-paon	<i>Thalassoma pavo</i> (Linnaeus, 1758)	1	2	9	9			21
Labridés	Sublet	<i>Symphodus rostratus</i> (Bloch, 1791)				1			1
Serranidés	Serran-écriture	<i>Serranus scriba</i> (Linnaeus, 1758)	1	3	6	5			15
Pomacentridés	Castagnole	<i>Chromis chromis</i> (Linnaeus, 1758)	118	430	470	45			1063
Mullidés	Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i> (Linnaeus, 1758)	2	10		12			24
Triptérygiidés	Triptérygion jaune	<i>Tripterygion delaisi</i> (Cadenat & Blache, 1970)		1					1
Triptérygiidés	Triptérygion rouge	<i>Tripterygion tripteronotum</i> (Risso, 1810)	1						1
Gobiidés	Gobie méconnu	<i>Gobius incognitus</i> (Kovačič & Šanda, 2016)			1	1	1		3
Gobiidés	Gobie indéterminé							1	1
Athérinidés	Athérine indéterminée						40		40
Abondance totale			372	749	643	135	111	1	2011
Nombre d'espèces			17	14	14	13	7	1	19

Aucune espèce de poisson protégée ou remarquable n'a été identifiée le long des six transects. Les espèces observées sont typiques des petits fonds de la Méditerranée occidentale. Il convient néanmoins de souligner que la densité et la diversité des poissons sont relativement élevées le long de la digue.

La figure **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présente une sélection d'espèces de poissons observées dans le cadre de cette étude.



Symphodus rostratus, Sublet



Diplodus sargus, Sar commun



Symphodus tinca, Crénilabre-paon



Labrus merula, Labre merle



Serranus scriba, Serran
écriture



Sarpa salpa, Saupe



Coris julis, Girelle commune



Thalassoma pavo, Girelle
paon



Mullus surmuletus, Rouget de
roche



Chromis chromis, Castagnole



Tripterygion delaisi,
Tripterygion jaune



Gobius incognitus, Gobie
méconnu

Figure 26: Sélection d'espèces de poissons photographiées dans le cadre de cette étude (P2A Développement, 2025)

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet a été conçu spécifiquement pour n'entraîner aucune destruction ou détérioration d'habitat. Les herbiers de posidonies et mattes mortes situées dans la zone d'influence du projet ont été pris en compte lors de la conception du projet afin d'éviter les impacts sur les habitats d'intérêt communautaire.

Aucun habitat terrestre ne se trouve à proximité de la zone du projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les espèces protégées présentes sur le site ont été localisées et le projet a été conçu de façon à ne pas impacter ces espèces observées. Des perturbations temporaires seront générées durant les travaux (bruits, présence d'engins) mais elles seront contrôlées, limitées et leur incidence résiduelle sur les espèces présentes ou potentielles (les poissons, les mammifères marins potentiels) est considérée comme négligeable.

Des mesures de protection permettront d'éviter tout risque de diffusion de panache turbide vers les espèces protégées.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

La réalisation des travaux s'effectuera préférentiellement en dehors des périodes sensibles pour les espèces présentes ou potentielles sur site.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le Port Camille Rayon se situe à proximité du site Natura 2000 Baie et Cap d'Antibes - île de Lérins FR9301573, au sein du sanctuaire Pelagos, jouxte la ZNIEFF terrestre de type 2 "Golfe Juan et anse du Crouton" (93M000008) et est proche de la ZNIEFF marine de type 1 "Ouest du port de Golfe Juan

Cependant, les travaux ont été spécifiquement conçus en tenant compte de la présence d'habitats et d'espèces protégés à proximité. Les enjeux environnementaux y sont modérés, les mesures suivantes seront prises pour éviter tout impact direct sur les habitats et réduire les effets néfastes temporaires :

- **Prise en compte des enjeux écologiques et aléas naturel du site (*mesure d'évitement*)** : le projet a intégré la présence d'habitats marins d'intérêt communautaire, tels que les herbiers de Posidonie, de cymodocées et des zostères, dès sa conception. Plusieurs scénarii d'aménagement de l'avant-port ont été étudiés afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et les biocénoses présentes, tout en garantissant l'efficacité hydrodynamique des infrastructures portuaires (cf annexe C : scénarios d'aménagement de l'avant-port).

- **Choix de la période des travaux** : les travaux se dérouleront sur deux saisons distinctes (hors saison estivale) :

- Première saison : septembre 2026 à juin 2027
- Deuxième saison : de septembre 2027 à février 2028

- **Choix techniques permettant de limiter les impacts environnementaux** : démolition par voie terrestre avec assistance d'un atelier de plongeurs scaphandriers (nettoyage des fonds marins, installation de l'écran...), réduction des travaux en mer au strict nécessaire pour réduire leur impact sur les habitats marins ;

- **Mesures de protection en phase travaux** : Balisage et mise en défens des espèces sensibles, dispositif de protection du plan d'eau (écran anti-MES...)

- **Surveillance visuelle du plan d'eau pendant la durée du chantier** : mise en place d'un écran de protection pour limiter la diffusion de panache turbide, surveillance continue de la qualité de l'eau pour détecter et réagir à toute pollution accidentelle ;

- **Limitation des nuisances sonores** : utilisation de matériels conforme à la législation contre le bruit, limitation des horaires de travail pour les usagers du port et riverains

- **Maitrise des déchets et effluents, nettoyage des macro-déchets après travaux** : mise en place d'un plan de gestion des déchets pour assurer le tri et l'évacuation en décharge des déchets générés par le chantier, nettoyage systématique de la zone de travaux pour retirer les débris et déchets après la fin des travaux ;

- **Mise en œuvre d'un système de management environnemental pour suivre et contrôler les impacts environnementaux du chantier, formation et sensibilisation des travailleurs aux bonnes pratiques environnementales.**

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :